

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

SOMMAIRE :

Nomination.-

Présenté par VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
le Directeur VU le Décret n°68/PR. du 27 Septembre 1965 portant formation du
du Personnel, Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°64-54/PC/SGG. du 2 Mai 1964 fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général
de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont
modifiée ;
VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités
communes d'application du statut général de la Fonction
Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement
sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels
divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et
Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont
modifié ;
VU le Décret n°65-22/PC/MFPTAS. du 16 Janvier 1965 portant
statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des
Personnels de la Santé Publique de l'Etat ;
VU le Dossier de candidature de Mme CODJIA ;
VU la lettre n°I545/MSP/Pel-I du 12 Août 1965 du Ministre de la
Santé Publique,

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER.

C. MIDAHOEN.

ORIGINAL I
JORD I
PC 8
MFPTAS I
MFAEP I
MSP I
DP 6
DFP I
DGF I
DR I
2
CF I
TRESOR I
DI I
PENSIONS 2
DS 2
INTER. I

D E C R E T E :

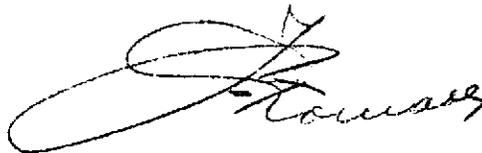
ARTICLE 1er.- Mme CODJIA née AWANOU Rita Lidie, titulaire du
diplôme de Sage-Femme d'Etat, est nommée dans le Corps des
Sages-Femmes en qualité de Sage-Femme de 2ème classe, 1er éche-
lon stagiaire.

ARTICLE 2.- Mme CODJIA née AWANOU Rita Lidie est mise à la
disposition du Ministre de la Santé Publique, à Cotonou.

ARTICLE 3.- Les solde et accessoires de l'intéressée sont
imputables sur le chapitre 3II-03, Article 1er du Budget
National, Exercice 1965.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui aura effet pour compter de la
date de prise de service de l'intéressée, sera enregistré et
publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

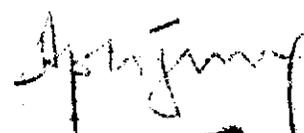
COTONOU, le 22 Novembre 1965



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

LE MINISTRE DES FINANCES, DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN



F. APLOGAN